



Séance du mercredi 05 avril 2023

Date de la convocation: 31/03/2023

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN,*

Présents : 10 **Présents :** Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Joëlle BLANCHARD, Agnès LIZANA, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0 **Représentés :** REQU À LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Abstention : 0 **Excusés :** 2 4 AVR. 2023

Absents : Marie Claude PULCE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Aurélie DURAND

2023_004P - Objet : Adoption du budget 2023

Monsieur le Président soumet au Conseil d'administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2023. Il rappelle que le document complet a été transmis aux administrateurs avec la convocation à la présente séance.

| | | |
|-----------------------------------------|------------|--------------------|
| Section de fonctionnement : | Dépenses : | 6 170,00 € |
| | Recettes : | 46 764,80 € |
| Soit un budget excédentaire de : | | 40 594,80 € |

| | | |
|-----------------------------------------|------------|-------------------|
| Section d'investissement : | Dépenses : | 0 € |
| | Recettes : | 3 034,05 € |
| Soit un budget excédentaire de : | | 3 034,05 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité adopte le budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
CCAS DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 13 avril 2023

Aurélie DURAND



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/04/2023
et publié ou notifié
le 26/04/2023

